

Rapport de gestion du Conseil d'administration

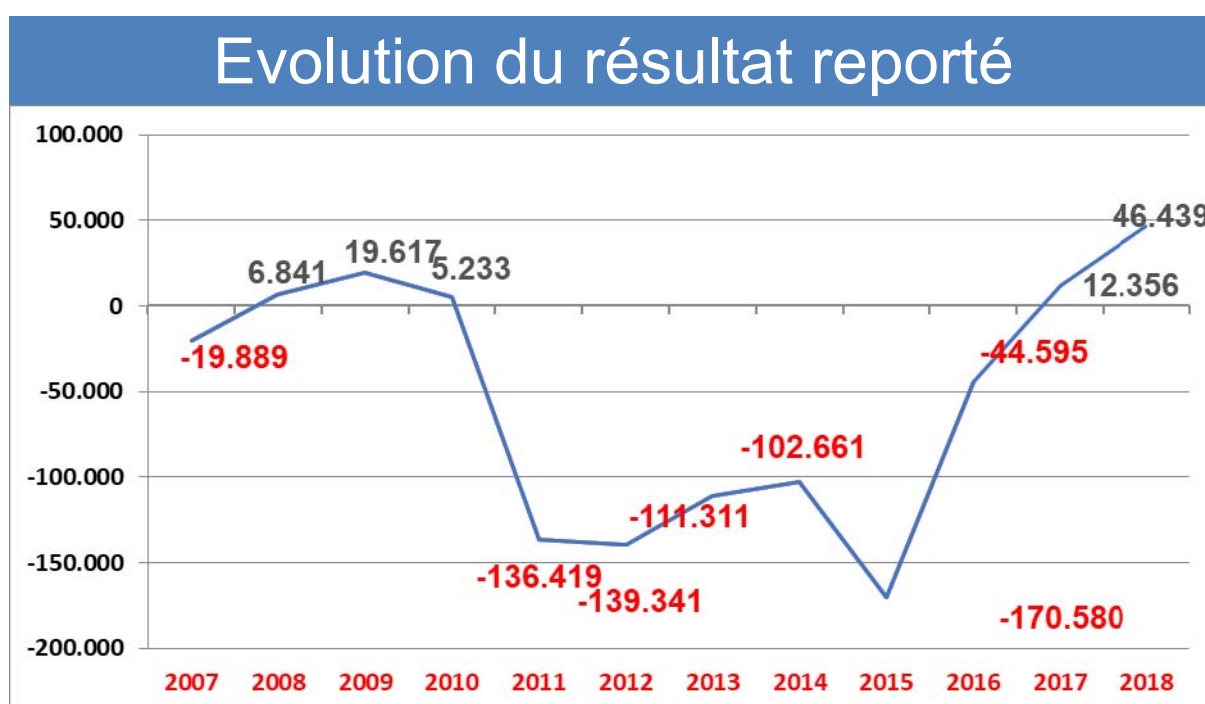
Aux membres de l'Assemblée générale de l'asbl Canal C

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

1. Les comptes annuels

L'exercice se clôture par un bénéfice de 34.083 euros, chiffre qui confirme le retour à une certaine forme de stabilité financière pour notre asbl.

Le bénéfice à reporter est maintenant de 46.439 euros.

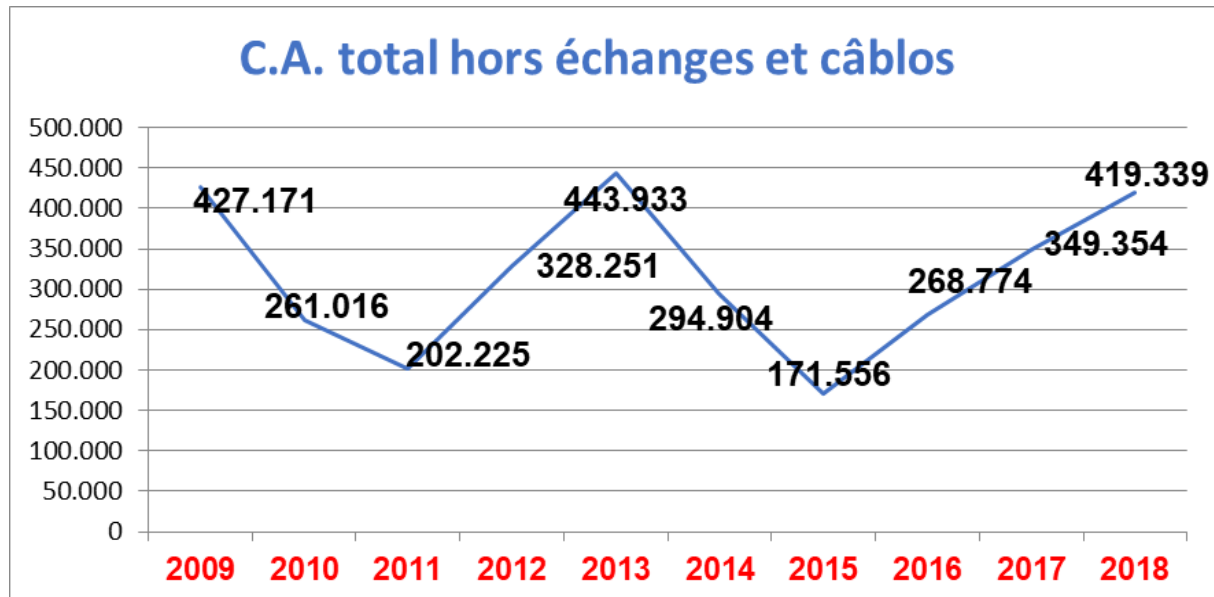


Pour 2018, le total des produits est de 2.963.124 euros, soit une hausse de 125.000 euros par rapport à l'année précédente. La hausse des productions payantes s'est fixée à un niveau appréciable. La part des subventions dans nos rentrées baisse encore légèrement, à 70,6 % contre 71,8 % en 2017, 73,5 % en 2016 et 76 % en 2015.

Notre chiffre d'affaires, à 827.000 euros, est en hausse de 8%. La progression avait été de 11 % en 2017 et de 16 % en 2016. Parvenir à maintenir le niveau actuel serait déjà formidable : il faut sans doute s'attendre à une compression de ce chiffre en 2019.

A. La publicité locale a rapporté 129.800 euros, en baisse de 9,5 % dans un marché extrêmement compliqué. Toutes les télévisions locales souffrent de la même difficulté.

B. Les activités de production ou de captation payantes ont ramené 232.000 euros, contre 176.000 euros en 2017.



En résumé, il vous est donc proposé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

A. Le bilan : le total de l'actif s'élève à 2.195.729 euros, contre 2.131.218 euros au 31 décembre 2017.

B. Le compte de résultats : le chiffre d'affaires s'est élevé à 826.998 euros. Il était de 765.240 euros en 2017. Les subventions représentent 2.092.991 euros, soit 60.000 euros de plus que l'an dernier. Dans ce chiffre est inclus un versement unique de 23.500 euros, lié à la liquidation de l'asbl Télésud qui avait été mise en place pour faciliter le développement de nos activités sur l'arrondissement de Philippeville.

C. L'affectation du résultat : l'exercice se clôture par un bénéfice de 34.083 euros, qui permet de monter le bénéfice à reporter à 46.439 euros.

2. L'évolution des affaires

2.1. Basculement vers des activités transmédia : « web first ».

Au cours de l'année 2018, Canal C a bien progressé sur sa migration vers la production de contenus multicanaux. Au printemps, après la désignation d'un nouveau rédacteur en chef, une cellule transmédia a été créée. Elle est encore de taille modeste (trois personnes) et a pour mission d'aider l'ensemble de l'entreprise à accélérer sa mutation numérique : ce qu'on appelle, dans le jargon, le « web first ».

Nos contenus ont plusieurs vies et sont d'abord destinés à être exploités sur internet et sur les réseaux sociaux : cela se fait rapidement et sous des formats spécifiques. La production d'émissions de télévision qualitatives demeure un objectif fondamental, mais il n'est désormais plus le seul.

2.2. Des élections multicanaux.

La couverture des élections communales a donné l'occasion à toute l'entreprise de montrer son savoir-faire. Notre grand studio a été complètement réaménagé en interne : c'est l'équipe qui a imaginé, conçu et réalisé les décors et l'éclairage pour produire les débats les plus attrayants possible.

A côté de ces émissions en studio, de multiples contenus ont été produits, diffusés via notre site web ou nos comptes sur les réseaux sociaux les plus utilisés : youtube, instagram, twitter, facebook, etc.

2.3. Les synergies entre télévisions locales.

En 2018, les synergies entre les douze télévisions locales se sont poursuivies avec principalement l'émission « Vivreici », dont l'heure de diffusion a été reculée de 12 h à 17 h. Elle est dorénavant réalisée en direct au départ des studios d'Antenne Centre et reste déclinée chaque avant-soirée au départ de Canal C dans une version interprétée en langue des signes.

Par ailleurs, nos collaborations structurelles avec Canal Zoom se sont poursuivies. Elles nous amèneront en 2019 à réorganiser les directions des deux chaînes avec comme objectif de les intégrer davantage à court terme.

2.4. Synergies avec la RTBF.

Les élections communales ont aussi fourni l'occasion de progresser dans nos synergies avec la RTBF. Une vingtaine de débats à destination des réseaux sociaux a été enregistrée par un journaliste de Canal C dans le studio automatique de la RTBF Namur. Par ailleurs, une bonne collaboration avec les services juridiques de la RTBF a permis de bien gérer la décision de ne pas inviter le Parti populaire aux débats électoraux : nous avons eu gain de cause tant devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel que devant le Conseil de déontologie journalistique.

2.5. Nouveaux statuts, nouveau Conseil d'administration, nouvelle direction.

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'administration a terminé ses travaux préparatoires pour moderniser le fonctionnement des différentes composantes de notre asbl. Fin décembre, l'assemblée générale a approuvé les nouveaux statuts. Le Conseil d'administration qui va être mis en place début 2019 sera resserré à dix membres au lieu de 25.

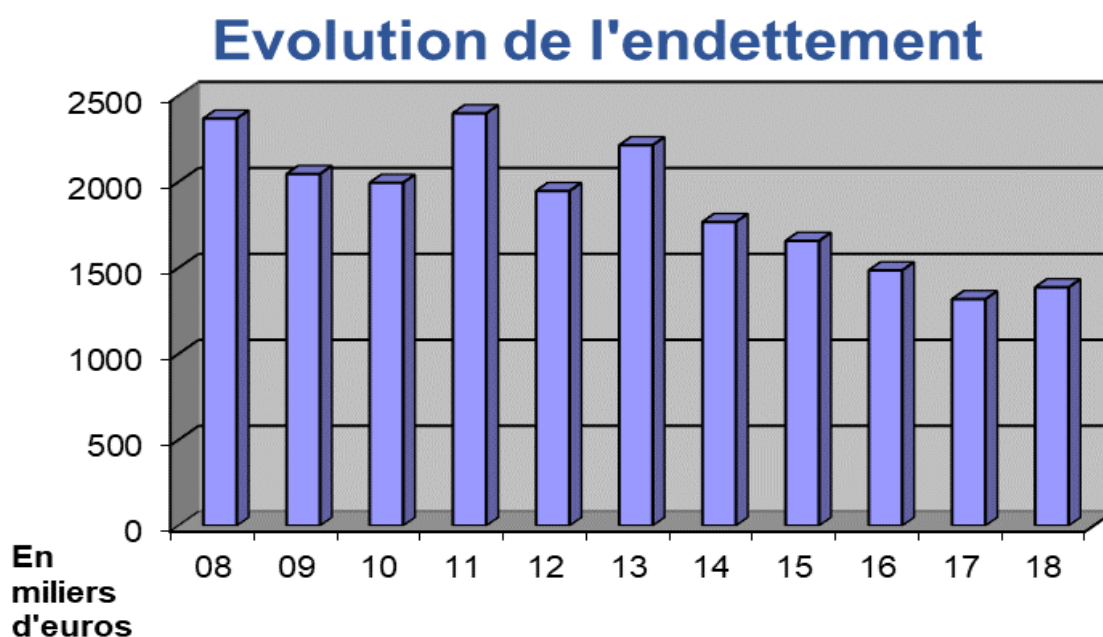
Parallèlement, une séparation à l'amiable a été conclue avec le directeur qui était en place depuis 2004 et cela a été organisé de manière à ce que la transition avec la personne recrutée se passe sagement.

Enfin, les règles spécifiques aux télévisions locales implique que la présidente quitte sa fonction, son mandat ayant été renouvelé en 2012 et ne pouvant l'être qu'une seule fois.

2.6. Les investissements.

En 2018, nous avons investi 372.641 euros HTVA. Après plusieurs années de moindres investissements, cela marque le retour de gros achats. Les deux gros postes sont les suivants : climatisation et régulation du chauffage dans le bâtiment (90.000 euros) et matériel audiovisuel au sens large (262.000 euros). Ce dernier poste est composé d'investissements pour le son dans le grand studio, des murs d'écrans du même studio, de caméras, de matériel pour le transmédia et de tout ce qu'il a fallu mettre en place pour basculer en HD, cette étape ayant été finalement franchie début décembre.

Un nouvel emprunt de 210.000 euros en sept ans a été négocié en fin d'exercice.



3. Evolution des affaires et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important de nature à influencer nos affaires n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous continuons à suivre le dossier de la réforme des Aides à la promotion de l'emploi (APE) qui pourrait impacter durablement Canal C après 2020.

4. Budget 2019

Le Conseil d'administration vous présente pour 2019 un budget en boni de quelque 23.000 euros. Ce budget est extrêmement prudent. L'effort sera porté tout particulièrement sur les recettes de production, afin de ne pas se trouver en difficulté à cause de rentrées trop faibles. La professionnalisation de notre organisation et la mise en place progressive d'un vrai marketing devraient nous y aider.

Sur le plan éditorial, Canal C se prépare à la séquence électorale (régionales, fédérales et européennes) du 26 mai 2019 et poursuivra la mutation décrite plus haut vers du multicanaux.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels Canal C est confrontée

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'administration, de risques ou d'incertitudes autres que ceux liés à notre cœur de métier.

6. Autres remarques sur les comptes annuels

Nous soulignons que le suivi des clients, l'encodage régulier des données et toutes les opérations courantes de gestion sont assurés en interne, chaque mouvement étant visé par au moins deux personnes. Un contrôleur de gestion externe supervise nos encodages, prépare les contrôles budgétaires et nous aide dans nos contacts avec les administrations (fisc, tva, onss, etc.). Il nous aide également à préparer les visites du réviseur.

Les différents postes sont détaillés dans les comptes qui vous ont été remis et présentés en comparaison avec l'année précédente.

Vous disposez par ailleurs du rapport établi sur le bilan et les comptes par notre réviseur d'entreprise.

7. Conclusion

En conclusion, le Conseil d'administration vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

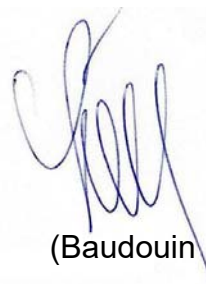
Il vous demande aussi d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous suggère enfin d'accepter l'affectation du résultat et de donner décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé, ainsi qu'au réviseur pour sa mission de commissaire.

Pour terminer, le Conseil d'administration tient à remercier tous les membres du personnel de la chaîne, ainsi que les indépendants et les pigistes qui les appuient.

Fait à Namur, le 13 mars 2019.

Pour le Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Baudouin Lénelle', is written over a faint rectangular stamp.

(Baudouin Lénelle, directeur)